

III — Toutefois il est une autre remarque que cette question appelle. L'hostie préparée avant la messe d'exposition, de même qu'un ciboire à consacrer à une messe chantée, ne doit pas être placée d'avance sur l'autel, mais sur la crédence. A l'offertoire, le cérémoniaire, s'il en a le pouvoir, ou un autre présent au chœur, apporte l'hostie, ou le ciboire, sur l'autel immédiatement après que le sous-diacre y a porté le calice. En l'absence de toute personne pouvant toucher aux vases sacrés à l'autel, le sous-diacre lui-même l'irait porter, avant de recevoir l'huméral sur ses épaules. Une autre méthode serait de placer sur la patène l'hostie de la lunule avec celle de la messe; la lunule serait alors apportée à l'autel avec l'ostensoir, à la communion. Mais cette pratique, commune en-Italie, est inconnue en ce pays, où elle présenterait d'ailleurs quelque inconvénient, vu que nous n'avons pas d'hostie de grandeur proportionnée à la lunule et qu'il faut la tailler et l'ajuster d'avance dans la lunule. Dans ce cas, on laisse l'hostie dans la lunule pour l'offrande et pour la consécration. C'est le lieu de rappeler qu'à l'offertoire et à la consécration, il est prescrit d'ouvrir la lunule, si elle est munie de verres. <sup>2</sup> De plus on ne consacre pas cette hostie dans la custode ou boîte de la lunule, mais à l'offertoire on dépose la lunule sur le corporal, et on laisse la boîte en dehors du corporal. <sup>3</sup> J. S.

---

<sup>2</sup> S. R. C., 4 septembre 1880, à VI, n. 3524 (5818).

<sup>3</sup> Il ne faudrait pas cependant déposer cette boîte en dehors du corporal, lorsque, le premier vendredi du mois, ou en semblable occurrence, on expose, après la messe, l'hostie préconsacrée, vu que le séjour de cette hostie a pu laisser quelque parcelle dans la boîte; il faut avoir soin, dans ce cas, de la remettre dans le tabernacle.